



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 4 septembre 2018 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel Monsieur Jean-Guy Périard Madame Diane Thibault
Monsieur Pier-Carl Bédard Madame Ghislaine Jean

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

ORDRE DU JOUR

1. **CONSEIL MUNICIPAL**
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 et de la séance extraordinaire du 14 août 2018
 - 1.4 Questions du public
2. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 2.1 Adoption des comptes à payer
 - 2.2 Autorisation de paiement – Fabrique de Montpellier
 - 2.3 Abrogation de la résolution 2018-06-123 – *Révision du contrat de travail de Madame Claudine Murray, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement*
 - 2.4 Questions du public



3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
 - 3.2 Adoption - Règlement 06-2018 règlement sur les feux extérieurs
 - 3.3 Embauche d'un pompier à temps partiel et d'un premier répondant
 - 3.4 Embauche d'un pompier à temps partiel
 - 3.5 Questions du public
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics
 - 4.2 Formation sur la gestion durable des eaux pluviales
 - 4.3 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
 - 6.2 Comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) procès- verbal de la réunion du comité
 - 6.3 Demandes de dérogations mineures
 - 6.4 Demande de permis soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Nouvelle construction
 - 6.5 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Demande de compensation monétaire d'Alain Caron pour l'utilisation de ses équipements personnels
 - 7.2 Abrogation de la résolution 2017-04-108 - *Rallye Défi – Édition 2018 à 2021*
 - 7.3 Abrogation de la résolution 2017-07-187 – *Demande de sollicitation - Rallye Défi édition 2017*
 - 7.4 Abrogation de la résolution 2017-09-230 Modification de la résolution 2017-04-108 – Rallye Défi – Édition 2018-2021
 - 7.5 Activité Rallye Défi – Édition 2018
 - 7.6 Questions du public



- 8. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 8.1 Vie municipale : Comme citoyen, je m’informe et je m’implique
- 8.2 Questions du public
- 9. **DIVERS**
- 9.1 Assignation du poste en urbanisme et environnement par intérim
- 9.2 Abrogation de la résolution 2018-06-134 – Achat bois de chauffage – chalet lac Croche
- 9.3 Cours de karaté
- 9.4 Achat bois de chauffage – Chalet Lac-Croche
- 9.5 Questions du public
- 10. **CORRESPONDANCE**
- 10.1 Aide financière dans le cadre du Programme d’infrastructures Municipalité amie des aînés
- 10.2 Correspondance de citoyens de la rue Legault
- 10.3 Offre d’achat matricule 0379-84-4091
- 10.4 Offre d’achat matricule 0381-20-8887
- 10.5 Demande de soutien financier pour 2018-2019 – Le Chœur de Pom’
- 10.6 Demande de projet-pilote permettant un droit de passage sur les chemins Lalonde et de Mulgrave, municipalité de Montpellier
- 10.7 Demande d’installation d’un ponceau – Matricule 0479-59-6774
- 10.8 Questions du public
- 11. **QUESTIONS DU PUBLIC**
- 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**



1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2018-09-190

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et en ajoutant les points suivants :

- 9.1 Assignation du poste en urbanisme et environnement par intérim;
- 9.2 Abrogation de la résolution 2018-06-134 – Achat bois de chauffage – Chalet lac Croche;
- 9.3 Cours de karaté;
- 9.4 Achat bois de chauffage – Chalet Lac Croche.

ET en retirant le point suivant :

- 3.2 Adoption - Règlement 06-2018 règlement sur les feux extérieurs.

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 et de la séance extraordinaire du 14 août 2018

2018-09-191

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 et de la séance extraordinaire du 14 août 2018.

Adoptée à l'unanimité.



1.4 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2018-09-192

Il est proposé par Madame Diane Thibault

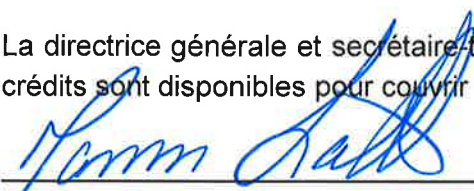
ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2018-09.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 29 juillet au 25 août 2018 totalisant 80 638,51 \$;
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 30 août 2018, totalisant 61 301,56 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.



Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Autorisation de paiement – Fabrique de Montpellier

2018-09-193

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2017-01-018 – *Acquisition du terrain constitué d'une partie du lot 1, rang 6, canton de Hartwell, circonscription foncière de Papineau incluant le centre communautaire, soit l'ancienne salle paroissiale et l'ancien presbytère*, la Municipalité a accordé une somme de douze mille dollars (12 000 \$) pour l'acquisition d'un acte de servitude;

CONSIDÉRANT QUE l'entente stipulait que trois mille (3 000 \$) serait versé chaque année à compter de la signature de l'acte et ce pendant 4 ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement de trois mille dollars (3 000 \$) pour l'année 2018 à la Fabrique de Montpellier.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Abrogation de la résolution 2018-06-123 – Révision du contrat de travail de Madame Claudine Murray, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

2018-09-194

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le 16 août dernier la lettre de démission de madame Claudine Murray, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 2018-06-123;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution 2018-06-123 – *Révision du contrat de travail de Madame Claudine Murray, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement*.



Adopté à l'unanimité.

2.4 Questions du public

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour les mois d'août 2018.

3.2 Adoption - Règlement 06-2018 règlement sur les feux extérieurs

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

3.3 Embauche d'un pompier à temps partiel et d'un premier répondant

2018-09-195

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est continuellement en recrutement pour combler des postes de pompiers à temps partiel et de premiers répondants;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Dave Douglas, pompier à la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk et formé comme Pompier 1 de joindre la brigade incendie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dave Douglas est aussi formé comme premier répondant et désire également joindre le service de Premiers répondants;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de Monsieur Marc St-Denis, directeur de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la candidature de monsieur Dave Douglas à titre de pompier à temps partiel et de premier répondant;

ET QUE la rémunération soit aux taux horaires en vigueur pour l'année 2018;

Adoptée à l'unanimité.

3.4 Embauche d'un pompier à temps partiel

2018-09-196

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est continuellement en recrutement pour combler des postes de pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT l'intérêt madame Constance Flaus-Aveau, de joindre la brigade incendie;

CONSIDÉRANT QUE madame Constance Flaus-Aveau fait partie du service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Marc St-Denis, directeur de la sécurité publique de procéder à son embauche pour une période d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la candidature de madame Constance Flaus-Aveau à titre de pompier à temps partiel, conditionnel à la réussite de la période d'évaluation de 6 mois;

ET QUE la rémunération soit aux taux horaires en vigueur pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité.

3.5 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois d'août 2018.



4.2 Formation sur la gestion durable des eaux pluviales

2018-09-197

CONSIDÉRANT QU'une formation sur la gestion durable des eaux pluviales aura lieu à Buckingham le 4 octobre prochain;

CONSIDÉRANT la pertinence que monsieur Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics et monsieur Steve Cloutier, aide-journalier, participent à cette formation;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation est de vingt-cinq dollars (25 \$) par participant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise la participation de monsieur Gilbert Brosseau, directeur des travaux publics et monsieur Steve Cloutier, aide-journalier, à la formation de gestion durable des eaux pluviales;

ET QUE les frais de déplacement soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l'ordre du jour.



6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois d'août 2018.

6.2 Comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) procès-verbal de la réunion du comité

Les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des réunions du CCUE tenues le 11 juin, 12 juin, 26 juin et juillet 2018.

6.3 Demandes de dérogations mineures

2018-09-198

CONSIDÉRANT QUE les demandes de dérogation mineure déposées le 31 juillet 2018 concernant dans un premier temps la construction d'un bâtiment principal dont la marge de recul avant n'est pas respectée selon le règlement de zonage numéro 12-2000 à l'article 6.2.1. « Marge de recul » et dans un deuxième temps le frontage du plan projet d'opération cadastrale est de 21.72 mètres au lieu de 22.50 mètres, tel que stipulé à l'article 2 du règlement de lotissement amendé numéro 05-2002;

CONSIDÉRANT QUE ces dérogations mineures sont demandées pour la propriété sise au 59 rue Principale, portant sur une partie du lot 2, rang 6, canton de Hartwell;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun préjudice pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) d'accepter les demandes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de consultation publique a été publié le 22 août 2018 pour les demandes de dérogation mineure au 59 rue Principale et que la séance publique de consultation ayant eu lieu le 4 septembre à 19 h 15 à la salle de la mairie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil accepte ces dérogations mineures.

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Demande de permis soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Nouvelle construction

2018-09-199

CONSIDÉRANT la demande de permis 2018-04 soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le projet de nouvelle construction;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur choisi est la brique;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs choisies pour le soffite, le fascia, la rampe, la porte, les fenêtres et le bardeau répondent au critère d'harmonisation avec le milieu environnement;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun préjudice pour les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif en urbanisme et environnement (CCUE) envers le projet proposé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la demande de PIIA à la nouvelle construction.

Adoptée à l'unanimité.

6.5 Questions du public

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Demande de compensation monétaire d'Alain Caron pour l'utilisation de ses équipements personnels

2018-09-200

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre avec la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Manon Lanthier et la conseillère madame Ghislaine Jean, monsieur Alain Caron, employé municipal, a demandé verbalement un montant de mille dollars (1 000 \$) à titre de compensation pour l'utilisation de ses équipements personnels dans le cadre de son travail;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Manon Lanthier à émettre un chèque au nom de monsieur Alain Caron au montant de mille dollars (1 000 \$) pour l'utilisation de ses équipements personnels conditionnel à la réception d'une demande écrite de sa part;

QUE la Municipalité maintient les frais de déplacement de 0,45 \$ du kilomètre accordé à Monsieur Alain Caron dans le cadre du déplacement hebdomadaire qu'il effectue pour la Municipalité avec son véhicule personnel;

ET QUE monsieur Alain Caron n'utilisera plus ses équipements personnels, à l'exception de son véhicule une fois par semaine, car la Municipalité lui fournira les outils nécessaires pour qu'il puisse exécuter les travaux qui lui sont assignés.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Abrogation de la résolution 2017-04-108 - Rallye Défi – Édition 2018 à 2021

2018-09-201

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution 2017-04-108 – *Rallye Défi – Édition 2018-2021*.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Abrogation de la résolution 2017-07-187 – Demande de sollicitation - Rallye Défi édition 2017

2018-09-202

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution 2017-07-187 – *Demande de sollicitation – Rallye-Défi édition 2017*.

Adoptée à l'unanimité.

7.4 Abrogation de la résolution 2017-09-230 Modification de la résolution 2017-04-108 – Rallye Défi – Édition 2018-2021

2018-09-203

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution 2017-09-230 – *Modification de la résolution 2017-04-108 – Rallye Défi – Édition 2018-2021*.

Adoptée à l'unanimité.

7.5 Activité Rallye Défi – Édition 2018

2018-09-204

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a avisé les organisateurs que le parcours de la section du Chemin du Crique-à-la-Roche, soit à l'intersection du chemin Beaulne jusqu'à la Baie-de-l'Ours sera exclu du tracé de la compétition par sa résolution 2017-04-108;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité maintenait sa décision quant au passage sur le chemin du Crique-à-la-Roche par sa résolution 2017-07-187;

CONSIDÉRANT QUE pour les éditions 2018-2021, les organisateurs devaient trouver une alternative pour combler cette section du parcours par sa résolution 2017-09-230;

CONSIDÉRANT QUE Club Auto Sport Défi Inc., représenté par monsieur B.Gilles Lacroix, président a fait toutes les démarches nécessaires auprès de la Sépaq et du Ministère des Terres et Forêts pour modifier le tracé de la compétition;

CONSIDÉRANT QUE la réponse de la Sépaq et du Ministère des Terres et Forêts, à Club Auto Sport Défi Inc. n'est pas favorable pour que monsieur B.Gilles Lacroix soit en mesure de déposer un nouveau parcours pour les coureurs;

CONSIDÉRANT les nouvelles informations qui ont été données par monsieur B.Gilles Lacroix, président de Club Auto Sport Défi Inc. lors d'une rencontre le mercredi 22 août avec des citoyens, des résidents du Crique-à-la-Roche et des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour trouver un nouveau parcours est très court, car l'activité Rallye Défi doit se tenir du 6 au 8 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le Rallye Défi fait connaître la municipalité de Montpellier à l'échelle provinciale, nationale et internationale;

CONSIDÉRANT QUE le Rallye Défi attire de nombreux adeptes du sport automobile dans la Municipalité et constitue un apport économique important pour nos commerces;

CONSIDÉRANT QUE Club Auto Sport Défi Inc. réitère sa demande auprès de la Municipalité pour que le parcours de la section du Chemin du Crique-à-la-Roche, à l'intersection du chemin Beaulne jusqu'à la Baie-de-l'Ours ne soit pas exclu du tracé de la compétition;

CONSIDÉRANT QUE Club Auto Sport Défi Inc, représenté par monsieur B.Gilles Lacroix demande à nouveau l'appui de la Municipalité pour l'activité Rallye Défi 2018-2021 quant aux services qui seront offerts par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil réitère son appui aux organisateurs du Rallye Défi et ce pour une période de quatre (4) ans, soit jusqu'en 2021 et accepte pour chacune de ces années :

- La tenue des compétitions du Rallye Défi sur son territoire;
- De mettre le parc municipal au service des organisateurs et des compétiteurs du Rallye du jeudi au dimanche lors des compétitions;
- De mettre les locaux de la mairie et du garage municipal du mercredi au samedi au service des organisateurs;
- De mettre les locaux du Centre communautaire du vendredi au samedi au service des organisateurs;
- Assurer la disponibilité du Service des incendies pour que les pompiers prennent les mesures nécessaires pour assurer la sécurité à la tenue des compétitions.

QUE Monsieur B.Gilles Lacroix, président du Club Auto Sport Défi Inc. dépose le tracé officiel des compétiteurs prévu pour les 4 prochaines années soit de 2018 à 2021. Advenant une modification au tracé officiel, monsieur Lacroix, ou le président en poste, en fera part à la Municipalité;

QUE ce conseil accepte que les compétiteurs de Rallye Défi circulent sur le Chemin du Crique-à-la-Roche pour une période de 4 ans, soit jusqu'en 2021;

QUE les conditions d'utilisation du Chemin du Crique-à-la-Roche soient négociables annuellement, et ce, pour chacune des années de l'entente pour la tenue de l'activité Rallye Défi;

Et QUE si les conditions suivantes ne sont pas respectées par Club Auto Sport Défi Inc. la Municipalité se réserve le droit de mettre un terme à l'entente :

1. Le directeur de la voirie et/ou un représentant désigné de la voirie et le conseiller responsable de la voirie prendront des photos du chemin le mercredi précédent la compétition et immédiatement après la compétition. Ces photos feront foi de l'état du chemin si des plaintes étaient déposées après la compétition;
2. La Municipalité gèrera toutes les plaintes qui lui seront acheminées quant aux dommages causés aux propriétés des résidents;
3. Les réparations pour les mises aux normes du chemin seront faites par la Municipalité sous la supervision du directeur de la voirie;
4. Club Auto Sport Défi Inc., représenté par monsieur B.Gilles Lacroix, président, ou le président en poste s'engage à rembourser à la Municipalité tous les coûts, incluant la main d'œuvre, qui seront déboursés par celle-ci afin d'effectuer les travaux correctifs dans le but de remettre dans le même état le chemin du Crique-à-la-Roche utilisé dans le cadre de l'activité Rallye Défi;
5. Une preuve d'assurance responsabilité sera déposée à la Municipalité et cette dernière sera ajoutée sur la police d'assurance prouvant qu'elle est assurée en cas de dommages et réclamations lors de la compétition de Rallye Défi;
6. Toutes négociations ou nouvelles ententes se feront avec le président en poste de Club Auto Sport Défi Inc.

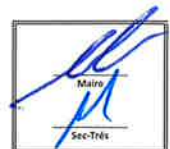
Adoptée à l'unanimité

7.6 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Vie municipale : Comme citoyen, je m'informe et je m'implique

Monsieur Stéphane Séguin, maire, informe le public qu'un document intitulé « VIE MUNICIPALE : COMME CITOYEN, JE M'INFORME ET JE M'IMPLIQUE » est disponible aux bureaux administratifs et sur le site internet du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT).



8.2 Questions du public

9. DIVERS

9.1 Assignment du poste en urbanisme et environnement par intérim

2018-09-205

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en urbanisme et environnement est vacant suite à la démission de madame Claudine Murray;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilbert Brosseau accepte d'assurer l'intérim de ce poste pour une période pouvant aller jusqu'au printemps 2019;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Brosseau pourra recourir à l'aide ponctuelle de madame Katie Gendron, technicienne administrative, durant cette période afin de bien mener les tâches étant reliées à ce poste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil nomme monsieur Gilbert Brosseau au titre d'inspecteur en urbanisme et environnement par intérim avec toutes les prérogatives que la Loi confère à ce poste.

Adoptée à l'unanimité.



9.2 Abrogation de la résolution 2018-06-134 – Achat bois de chauffage – chalet lac Croche

2018-09-206

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution 2018-06-134 – *Achat bois de chauffage – chalet lac Croche*.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 Cours de karaté

2018-09-207

CONSIDÉRANT le courriel reçu le 27 août de la part de madame Suzie Clément informant la Municipalité que les cours de karaté auront lieu tous les mercredis et vendredi à 18 h 30 à compter du 12 septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil offre la salle de la mairie à madame Suzie Clément afin qu'elle puisse y tenir des cours de karaté;

QUE les locations de salle auront la priorité sur la gratuité de la salle de la mairie et dans ce cas la Municipalité en avisera madame Clément.

Adoptée à l'unanimité.

9.4 Achat bois de chauffage – Chalet Lac-Croche

2018-09-208

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine l'achat de vingt (20) cordes de bois à cent dollars (100 \$) la corde à monsieur Stéphane Bédard;

ET QU'il entérine le paiement de deux mille dollars (2 000 \$) plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

9.5 Questions du public

10. CORRESPONDANCE

10.1 Aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés

Nous accusons réception de la correspondance reçue le 20 août dernier des Ministres Martin Coiteux et Francine Charbonneau confirmant l'aide financière pour le projet d'amélioration de l'accès au centre communautaire.

10.2 Correspondance de citoyens de la rue Legault

Nous accusons réception de la correspondance de citoyens de la rue Legault demandant la réparation de la rue Legault et de la rue Duquette afin que celle-ci ne l'endommage plus. Cette demande sera mise à l'étude.

10.3 Offre d'achat matricule 0379-84-4091

Nous accusons réception d'une offre d'achat reçu par courriel le 22 août dernier pour le matricule 0379-84-4091 appartenant à la Municipalité. Cette demande sera mise à l'étude.

10.4 Offre d'achat matricule 0381-20-8887

Nous accusons réception d'une offre d'achat reçu le 22 août dernier pour le matricule 0381-20-8887 appartenant à la Municipalité. Cette demande sera mise à l'étude.

10.5 Demande de soutien financier pour 2018-2019 – Le Chœur de Pom'

Nous accusons réception de votre demande de soutien financier pour 2018-2019 reçue le 24 août 2018 demandant une contribution annuelle de 100 \$ pour les 3 prochaines années. Cette demande sera mise à l'étude pour le budget 2019.

10.6 Demande de projet-pilote permettant un droit de passage sur les chemins Lalonde et de Mulgrave, municipalité de Montpellier

Nous accusons réception de la correspondance reçue 27 août du Club Quad Petite-Nation demandant à la Municipalité d'implanter un projet-pilote permettant un droit de passage quatre-saisons sur le chemin Lalonde (à partir de la Montée Lafontaine) sur une distance de 0.9 km, puis sur le chemin de Mulgrave sur une distance de 2.7 km jusqu'à la Réserve faunique de Papineau-Labelle. Cette demande sera mise à l'étude.

10.7 Demande d'installation d'un ponceau – Matricule 0479-59-6774

Nous accusons réception d'une demande pour l'installation d'un ponceau pour le matricule 0479-59-6774 situé au 7, rue Martin. Cette demande sera mise à l'étude.

10.8 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE


2018-09-209

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 42.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Manon Lanthier, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.

